



Travaux revenu foncier 18/19

Par **Jeab thierry**, le **23/11/2018** à **18:21**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous car je me perds dans tous les textes que l'on peut trouver sur l'imposition. Pour vous situez, je suis propriétaire d'un logement qui est actuellement loué. Je souhaite changer la porte d'entrée car elle est vieille et laisse passer de l'air en pagaille. Je vais donc payer un acompte en 2018 et le reste en 2019.

Je sais aussi que mon locataire cherche à quitter la région.

Donc mes questions sont:

Je vais déduire mon acompte sur mes revenus fonciers 2018 et le reste en 2019 mais si le locataire part en août 2019 et que je retourne vivre dans le logement, pourrais je quand même déduire mes factures travaux 2019 réalisés pendant la location?

Toujours dans le même cas, pourrais je déduire ma taxe foncière au prorata de l'occupation du locataire ou entièrement ou pas du tout?

Merci par avance de vos réponses et bon week end à tous !!